

Le Président



N° 183

Paris, le 14 décembre 2007

Monsieur le Président,

La commission particulière du débat public sur le projet de terminal méthanier au Verdon arrive à son terme aujourd'hui. En tant que président du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, organisme de concertation réunissant l'ensemble des acteurs du nautisme et des administrations concernées, je tiens, après une visite du site, à vous apporter les commentaires suivants.

Le port de plaisance de Port-Médoc, né de l'initiative de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, qui regroupe onze communes, dispose aujourd'hui de 800 places. Il en comptera 1000 en 2008 et 1200 en 2009. Les infrastructures de ce port sont exemplaires, notamment en matière de respect de l'environnement. Ce port de plaisance a déjà créé une quarantaine d'emplois.

L'implantation d'un terminal méthanier, dont certaines installations se trouveront à moins d'un mille nautique de Port-Médoc auront, à l'évidence, des conséquences négatives voire désastreuses sur la fréquentation du port de plaisance. En effet, les limitations imposées autour d'un méthanier en manœuvre d'approche, d'accostage, d'appareillage et d'éloignement, se traduiront inévitablement par un quasi-blocage de Port-Médoc pendant des périodes prolongées. On ne pourrait que constater l'incohérence de la politique d'aménagement du territoire si le projet méthanier devait voir le jour. En effet, le port de plaisance a été conçu sur la base d'une fréquentation de 24 heures sur 24.

Monsieur Louis-Julien SOURD  
Président de la Commission Particulière du Débat Public  
Projet de terminal méthanier au Verdon  
17 cours du Chapeau Rouge  
33000 BORDEAUX

2.

Par ailleurs, notre Conseil vient de remettre à Monsieur Jean-Louis BORLOO, ministre de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables, un rapport consacré à l'impact environnemental de la plaisance. Ce rapport, qui a permis de constater que la pollution due à cette activité était quasi-négligeable, préconise cependant des améliorations à la marge pour rendre la plaisance exemplaire. Port-Médoc s'inscrit tout à fait dans cette ligne et on peut se demander à quoi serviraient ces efforts si, à proximité immédiate, étaient implantés des équipements industriels fortement préjudiciables à l'environnement, non seulement par leur impact sur le paysage, mais également en terme de pollution des eaux et de l'air.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous émettons les plus vives réserves sur le projet de terminal méthanier du Verdon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. d'ABOVILLE

Copies :

Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Monsieur Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des transports

Monsieur Didier QUENTIN, Député de la Charente-Maritime

Monsieur Xavier PINTAT, Sénateur-Maire, Président de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc

Monsieur Yvon BONNOT, Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral

Madame Annette ROUX, Présidente de la Fédération des Industries Nautiques

Monsieur Serge PALLARES, Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance